

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE DE GAGNY

(Seine-Saint-Denis)

SERVICE VOIRIE**OBJET :****Rue du Clos Félix, n°17.****Réglementation temporaire de la circulation.****Livraison de matériel.**

Le Maire,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de la route,

Considérant la demande en date du 21 décembre 2020, présentée par Monsieur Jérémie BRUDIEUX, sollicitant l'autorisation de stationner un camion de livraison de matériel au droit du n°17, rue du Clos Félix - 93220 GAGNY,

Considérant qu'il est nécessaire de réglementer temporairement la circulation rue du Clos Félix, pendant le temps nécessaire à la livraison de matériel, réalisée par la société TRANSPORT PINEAU,

Considérant la faisabilité technique de l'opération,

ARRÊTE

- **Article 1.- Le mardi 19 janvier 2021, de 8h à 12h**, rue du Clos Félix, la circulation sera interdite sauf aux véhicules de livraison, de secours et aux riverains. Pour ce faire, la voie sera mise à double sens pour ces usagers de part et d'autre du n°17 et la vitesse sera limitée à 30 km/h. La circulation des piétons sera maintenue.
- **Article 2.-** Les dispositions des articles R 417.10 et L 325.1 et suivants du code de la route pourront être appliquées en cas de nécessité.
- **Article 3.-** La signalisation sera mise en place et entretenue par le pétitionnaire.
- **Article 4.-** Toute infraction au présent arrêté sera constatée par des procès-verbaux qui seront transmis aux tribunaux compétents.
- **Article 5.-** Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de son affichage.
Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique Télérecours citoyens accessible par le site Internet www.telerecours.fr.
- **Article 6.-** Ampliation du présent arrêté sera notifiée :
 - Au Commissaire de Police,
 - Au Commandant de Brigade de Sapeurs-Pompiers,
 - Au Directeur Général des Services de la ville,
 - À Monsieur Jérémie BRUDIEUX - 17, rue du Clos Félix – 93220 GAGNY,
 - À la société TRANSPORT PINEAU – Route Départementale 160 – 85140 ESSARTS EN BOCAGE,Qui sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de son exécution.

Fait à Gagny, le 7 janvier 2021.

Pour le Maire,
L'Adjointe déléguée à l'Espace Public,
Valérie SILBERMANN